

LA MANCHE SOLIDAIRE

LE DÉPARTEMENT ET PÔLE EMPLOI PARTENAIRES POUR UN RETOUR À L'EMPLOI

Le Pacte territorial pour l'insertion, l'emploi et l'entrepreneuriat (PTIEE) rend possible un accès à l'emploi des demandeurs rencontrant des freins sociaux et professionnels, avec l'aide de nombreux acteurs de l'insertion, partenaires sociaux, et monde associatif au sein de la Manche. C'est dans ce cadre que le **Département de la Manche**, et la **Direction Territoriale Manche Calvados de Pôle emploi** renouvellent leur accord, renforçant ainsi la volonté commune de ces institutions à vouloir accompagner au mieux les publics les plus fragilisés.

PTIEE : AGIR POUR UNE INSERTION SOLIDAIRE

Chef de file de l'action sociale, le Département de la Manche mène une politique d'insertion offensive et diversifiée. Ce territoire a pour volonté de lutter contre la pauvreté, et pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus fragilisées. En effet, le Département consacre chaque année un budget d'environ 50 millions d'euros pour le développement et la mise à jour d'une politique ambitieuse autour de l'insertion des manchois.

En conformité avec les grandes orientations stratégiques relatives à l'aide au retour à l'emploi et comme outil de pilotage, ce programme territorial pour l'insertion l'emploi et l'entrepreneuriat a été créé en lien étroit avec de nombreux acteurs de la Manche, et a pour objectifs de développer et d'accélérer l'accès, ou le retour à l'emploi de personnes confrontées à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel, qu'elles soient allocataires du revenu de solidarité active (RSA) ou non.



- Un **Pacte** est un accord entre plusieurs organismes
- Le **territoire** est le département de la Manche
- L'**insertion**, c'est aider des personnes à trouver un emploi
- L'**emploi**, c'est un engagement signé entre deux personnes pour réaliser un travail contre un salaire
- L'**entrepreneuriat**, c'est le développement des entreprises sur un territoire

UN PARTENARIAT POUR UNE PROXIMITÉ DES PROFESSIONS

Ainsi dès 2015, afin de pouvoir garantir davantage les attentes de ces publics accompagnés, et ainsi fusionner la complémentarité de leurs missions (action sociale et insertion professionnelle), **le Département de la Manche et Pôle emploi ont décidé de formaliser une convention commune.**

- ✓ **Le Département** apporte une **prise en charge sociale** non seulement aux bénéficiaires du RSA mais aussi à l'ensemble des demandeurs d'emploi qui en ont besoin, sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité.
- ✓ **Pôle emploi**, quant à lui, assure principalement l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi et la résolution des problèmes de recrutement des entreprises. Il annonce par ce projet un accompagnement rapproché de tous les demandeurs d'emploi positionnés sur la **modalité d'accompagnement global** (qu'ils soient bénéficiaires du RSA ou non).

Cette collaboration se décline en trois axes en fonction des besoins des demandeurs d'emploi, détaillés dans les points suivants :

- **Axe 1 : Accès à une base partagée** de ressources sociales et professionnelles qui répertorie les aides et les actions sociales ainsi que les prestations professionnelles mobilisables pour les demandeurs d'emploi. Cette base est accessible tant aux conseillers Pôle emploi qu'aux travailleurs sociaux ;
- **Axe 2 : Modalité d'accompagnement global des demandeurs d'emploi** qui présentent encore des freins à l'emploi, exercée par un conseiller Pôle emploi. Si nécessaire, l'intervention d'un travailleur social peut être coordonnée par le Référent insertion et emploi (RIE) du Département. A la fin 2018, 220 nouvelles entrées en axe 2 ont été comptabilisées ;
- **Axe 3 : Prise en charge sociale exclusive** pour les personnes qui présentent encore trop de freins sociaux à l'emploi. Quand la problématique sociale est réglée, le demandeur d'emploi peut être intégré dans l'axe 2 ;

Par cette coopération, ces deux institutions développent une prise en charge coordonnée et simultanée des publics touchés par l'exclusion.

Le Département et Pôle emploi contribuent à améliorer leur efficacité collective et l'optimisation de leurs moyens dans un seul but, accélérer le retour à l'emploi

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL PRIVILÉGIÉ



Depuis 4 ans, cette modalité d'accompagnement global, personnalisée et soutenue, rendue possible par les relations partenariales privilégiées existantes entre ces deux partenaires, a permis à 848 demandeurs d'emploi d'être pris en charge par les agents du Département, et les services de Pôle Emploi.

Ce travail commun permet de suivre les dossiers au cas par cas, d'avoir accès à un vivier de profils de demandeurs d'emploi mobilisables sur des dispositifs aidés, des clauses sociales ou du parrainage en entreprise. **Ce résultat est d'autant plus parlant en 2018, car ce travail d'équipe a contribué à ramener vers l'emploi 41 % de personnes suivies, 14 % sont entrées en formation, et 23 % sont devenues autonomes dans leurs démarches de recherche d'emploi.**

Cette action s'inscrit dans une dynamique collective forte et se base sur des démarches partenariales solides.

Le Département ainsi que Pôle emploi, ont pour priorité partagée de faire du département un territoire de solidarité.

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alice Streiff
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alice.streiff@manche.fr